

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE
2022



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2022_112

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION TEAM CHATOU
CYCLISME

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Jean-Manuel PARANHOS, Arménio SANTOS, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Nicole CABLAN-GUEROULT, Levon MINASSIAN, Cécile DELAUNAY, Laurent LEFEVRE, Pascale PATAT, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Bernard BOUCHET, Sophie LEFEBURE, Jean-Baptiste GODILLON, Nathalie MOULIN, Dominique BAUD, Aymeric TONNEAU, Laurence BOUDER, Arnaud BEAUVOIR, Béatrice BELLINI, Pierre GUILLET, Yves ENGLER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christelle HANNEBELLE à Michèle GRELLIER, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Sandrine COMBASTEIL à Eric DUMOULIN, Maël SINEGRE à Véronique FABIEN-SOULE, José TOMAS à Pierre GUILLET

Secrétaire :

Véronique LIGNIER

Les 34 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

L'Association Sportive Team Chatou Cyclisme a organisé une course cycliste le 18 septembre, avec pour la première fois une épreuve féminine. Cette dernière a été inscrite auprès de la fédération française de cyclisme en tant que course officielle pour un coût de 1 500 €. Trois courses ont été organisées sur la matinée à destination des adultes, des cadets et des minimes dont 2 destinées au public féminin soit environ 300 cyclistes venant de clubs d'Île de France et de province.

Cet événement a participé à l'animation et à la valorisation de la ville de Chatou auprès notamment des clubs d'autres villes venus participer à cette compétition.

Ainsi, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à l'Association Sportive Team Chatou Cyclisme.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'information transmise à la Commission Education, Restauration Municipale, Sports le 7 septembre 2022,

Considérant la contribution du club de cyclisme à l'animation de la ville,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € en faveur du Team Chatou Cyclisme.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 26/09/2022